

COMMUNE DE CERVON PV du Conseil Municipal du 17 décembre 2025

L'an 2025, le 17 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cervon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Fabien SANSOIT Maire,

Présents : M. Fabien SANSOIT, Maire, MMES Marie-Agnès CORDILLOT, Michelle GUDIN, Monique LANTIER-DUCOURET, MM. Pascal BERTIN, Charles HALM, Jacques MARTIN, Yves PETRE, Dominique ROY, Alexandre SAINT-JOST,

Quorum : calcul du quorum $15:2=8$ (nombre arrondi à l'entier supérieur). (Les conseillers municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum).

Le quorum étant atteint avec 10 présents au moment de l'ouverture de la séance, le conseil municipal peut délibérer valablement.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Catherine SAUVAT → Mme Michelle GUDIN

Absents : Mme Alexandra TAUPIN, MM. Nicolas BOITEUX , Baptiste TAUPIN

Secrétaire de séance : Mme Michelle GUDIN

Ordre du jour :

- point sur les travaux
- point sur les finances
- travaux de la place : lancement de l'appel d'offres
- mise en conformité du cimetière : fin de la procédure
- clôture de l'opération permis d'expérimenter
- réparation du système campanaire de l'église
- convention Prévoyance santé AXA
- questions diverses

Approbation du procès-verbal du 5 novembre 2025

Mme donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 5 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

I – Point sur les travaux

- Les travaux de rénovation de l'appartement situé au-dessus de la mairie sont actuellement exécutés par l'entreprise Alain Namont. Des problèmes d'humidité ont été constatés et nécessitent une vérification du bon fonctionnement de la VMC. Il faudra également prévoir le changement des fenêtres, des sanitaires ainsi que la rénovation de l'entrée du logement au rez-de-chaussée et de la montée d'escalier. Ces travaux seront éventuellement à envisager sur le budget 2026.
- Plusieurs coupures électriques ont eu lieu à la mairie lors des travaux dans le logement. Enedis est venu changer le compteur, mais il s'agit avant tout d'un problème de puissance sous dimensionnée par rapport à l'utilisation. Si le problème persiste (notamment lors des périodes de plus grande consommation, chauffage...) il faudra

- Lot EV : l'augmentation s'explique par l'application d'un prix moyen pour l'apport de terre végétale, et non par une reprise de la terre sur site.

IV- Mise en conformité du cimetière : fin de la procédure

Le maire donne un récapitulatif du déroulé des procédures entreprises depuis le début de la mise en conformité :

- Régularisation des sépultures sans titre : terminée depuis le 31/12/2024
- Régularisation des concessions temporaires : terminée depuis le 30 juin 2025
- Concernant la procédure de reprise des concessions en état d'abandon, le premier constat contradictoire est intervenu au sein du cimetière le 09/12/2024 conformément aux exigences de l'article R2223-13 du CGCT.

Les familles dont l'adresse était connue ont été notifiées dans les 8 jours suivants du procès-verbal dressé lors de cette constatation par lettre recommandée avec accusé de réception et les affichages aux portes du cimetière et de la mairie ont été effectués afin notamment d'informer les familles pour lesquelles aucune adresse n'était connue de nos services. À l'issue de ce délai légal de publicité, 19/04/2025, court le délai d'un an pour la mise en conformité de la tombe (soit 19/04/2026).

Après l'expiration de ce délai d'un an, si la concession est toujours en état d'abandon, un second constat contradictoire devra être réalisé et donner lieu à un nouveau procès-verbal, dressé par le maire dans les mêmes formes que le premier. Les mesures préalables (à réaliser un mois avant le second constat) et post constat (à réaliser dans les 8 jours suivants le constat) seront les mêmes que celles appliquées pour le premier constat.

Avant l'expiration de ce délai, un intervenant terrain de l'entreprise Elabor reprendra contact avec la mairie pour fixer la date de son intervention et effectuer le contrôle terrain qui aura pour objectif de constater si les emplacements ont été ou non remis en état par les familles.

Une équipe du Conseil municipal a fait un premier point suite aux fêtes de Toussaint et effectué un relevé des tombes qui semblaient visuellement avoir été visitées.

Une fois cette intervention effectuée, une date pour la tenue du second et dernier constat contradictoire sera indiquée.

V- Clôture de l'opération permis d'expérimenter

Le maire expose que dans le cadre du dispositif Permis d'expérimenter, la commune de Cervon a conduit, en partenariat avec le Pays Nivernais Morvan, une étude sur les pratiques de mobilité, suivie d'une phase d'expérimentation. L'expérimentation initiale devait porter sur le test d'une voiture en autopartage durant un mois après l'essai concluant des vélos électriques cet été. Cela n'a malheureusement pas pu être réalisé avec le véhicule de prêt initialement envisagé pour des raisons d'assurance.

Une réunion de clôture s'est tenue le 20 novembre dernier, en présence de responsables du département de la Nièvre, du Parc Naturel Régional du Morvan, du Pays Nivernais Morvan et de la communauté de communes. Il a été fait un retour très positif sur le

diagnostic mobilité entrepris à Cervon. Plusieurs perspectives d'actions à mettre en œuvre sur la commune et de façon plus large avec nos partenaires ont été discutées :

- un guichet à la communauté de commune qui centralise l'ensemble des possibilités de transport,
- une réflexion pour faciliter et sécuriser les mobilités douces et le partage de véhicules
- la possibilité de mettre à disposition durant la période estivale des vélos électriques ou des véhicules intermédiaires. (Il serait cohérent que ce type de dossier soit porté par la communauté de communes.)
- la prise en compte de cette compétence cruciale pour notre territoire par l'ensemble des acteurs locaux.

La commune de Cervon, avec Mme Jessica Brignola, a réalisé une brochure sur laquelle se trouvent centralisées l'ensemble des informations utiles concernant la mobilité à partir de Cervon (horaires des transports à la demande, lignes scolaires, transports solidaires, chéquiers déplacement, ...). Ce document sera distribué à tous les habitants avec le bulletin municipal de janvier.

VI- Réparation du système campanaire de l'église

Suite au dernier Conseil Municipal, un deuxième devis a été demandé à une autre entreprise. Le récapitulatif des offres est présenté :

BODET	<ul style="list-style-type: none"> • commande : 4308.00€ (option location : 1044.00€/an) • mise en conformité électrique : 5580.00€ • moteur de la cloche : 2496.00€ • battants : 7146.00€ 	19530.00 € TTC
Heur'Tech	<ul style="list-style-type: none"> • commande : 911,00€ • mise en conformité électrique : 1162,00€ • moteur de la cloche : 1090,50€ • battants : 3622,00€ • MO : 1040,00€ 	9390,60 € TTC

Le conseil municipal reporte cette dépense qui sera éventuellement inscrite au budget 2026.

VII- Convention Prévoyance santé AXA

Le mairie indique qu'il a rencontré M PUECH de la compagnie d'assurance AXA qui propose aux communes une offre de mutuelle santé citoyenne, via une convention signée avec la commune.

Cette offre est réservée aux habitants ayant leur résidence principale sur la commune et propose :

- - 20 % de réduction pour les personnes âgées de 60 ans ou plus, pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles et pour les fonctionnaires (agents titulaires).
- - 10 % de réduction pour tous les autres habitants.

Il est précisé que la commune n'est en aucun cas mandataire de l'assureur et n'a aucun rapport financier avec la structure concernée, ni avec les usagers pouvant contacter l'organisme.

La commune s'engage à informer la population et à mettre la salle communale à disposition pour une réunion publique.

Précision :

- pas d'exclusivité pour AXA. Si un autre assureur venait à contacter la mairie, cohabitation possible de plusieurs prestataires.
- Les habitants restent libres de souscrire ou non à cette proposition.

La population sera informée de cette offre de mutuelle santé citoyenne par le bulletin municipal et par voie d'affichage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention avec AXA.

VIII– Questions diverses

- **Demande de participation financière – Saint Léonard**

Le maire donne lecture d'un courrier de l'OGEC Saint Léonard de Corbigny qui fait mention d'un relevé de conclusions d'une réunion préfectoral en date du 29 août 2006 les autorisant à solliciter une participation financière pour les dépenses de fonctionnement matériel eu égard à la présence de 12 élèves de Cervon dans leur établissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, s'oppose à l'octroi d'une subvention à l'OGEC Saint Léonard.

- **Vente de terrain :** Le maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Nicolas TAUPIN par lequel il indique qu'il se porte acquéreur des parcelles 9 et 60 contiguës à sa propriété sise au 9 rue de la Croix de Nandou.

Ces parcelles semblent appartenir au département malgré les indications des agents de l'UTIR. Ce point doit être vérifié en premier lieu.

Dans le cas où ces parcelles appartiendraient à la commune, **le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord de principe pour la vente de ce délaissé de chemin dans les mêmes conditions que les ventes précédentes : 5€ du m², frais de bornage et frais de notaire à la charge du pétitionnaire.**

- **Bulletin municipal - Impression et distribution** : Mme SAUVAT a réalisé avec la commission communication le BAT (bon à tirer) du bulletin municipal de janvier. Il sera imprimé à 500 exemplaires par l'entreprise Comm et Créa (58190 Ruages) pour un montant de 490 € HT. L'impression devrait être réalisée avant le 1er janvier. Il sera distribué par les conseillers municipaux.
- **Remplacement secrétaire de mairie** : Le maire informe qu'il a procédé au recrutement de Mme KLINGLER Marie-Lise en tant contractuelle remplaçante de la secrétaire titulaire durant son mi-temps thérapeutique. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre collectivité.
- **Entretien école primaire et mairie** : Le maire informe que Mme Bride, actuellement agent d'animation effectue l'entretien des locaux de l'école primaire et de la mairie sur des heures complémentaires.

Dates à venir :

- prochain conseil municipal : 28 janvier 2026 (à confirmer)
- cérémonie des vœux : samedi 3 janvier 2026

La séance est levée à